

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Tombé

AMENDEMENT N ° II-CF416

présenté par
Mme Dalloz, Mme Minard, Mme Corneloup, Mme Petex, M. Boucard, M. Le Fur et M. Bazin

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Recherche et enseignement supérieur »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	0	0
Vie étudiante	0	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	10 000 000	0
Recherche spatiale	0	10 000 000
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Chaque année en France, 2.550 enfants sont diagnostiqués atteints d'un cancer, c'est 100 de plus qu'il y a 20 ans. Pour la quasi-totalité des cancers pédiatriques, le nombre d'enfants diagnostiqués n'a jamais reculé, alors que les progrès de la recherche ont permis non seulement d'accroître l'efficacité des traitements pour les adultes, mais aussi de réduire le nombre de diagnostics.

Les cancers pédiatriques sont la première cause de mortalité des enfants par maladie. Même si le taux de survie des enfants 5 ans après le diagnostic est de 80 %, ce taux n'a augmenté que de 3 % en 15 ans. En effet, sur les cancers spécifiques aux enfants, ce taux de survie chute dramatiquement, parfois jusqu'à 0 et sans aucun progrès depuis une trentaine d'années.

Il est donc nécessaire de développer la recherche sur les cancers spécifiques aux enfants, les cancers pédiatriques, pour permettre de redonner espoir à ces enfants touchés par la maladie dès le plus jeune âge, un âge où les seules préoccupations devraient être celles de la famille, de l'école et de grandir.

Malheureusement, la recherche sur les cancers pédiatriques manque toujours cruellement de moyens, ce manque étant toujours confirmé par de nombreux chercheurs et les associations qui travaillent chaque jour pour permettre des avancées contre les cancers infantiles. En effet, à ce jour, les associations sont toujours les premiers financeurs de la recherche en matière de cancers pédiatriques.

C'est pourquoi cet amendement :

- flèche 10 millions d'euros de crédits supplémentaires vers l'action 15 « Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie et de la santé » au sein du programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ».

- et réduit de 10 millions d'euros les crédits de l'action 1 « Développement de la technologie spatiale au service de la science » au sein du programme 193 « Recherche spatiale ».